

# CFG-OA PV

**Date :** le vendredi 9 décembre 2022

**Heure :** 13h30

**Lieu :** Glaverbel

## **Contenu de la réunion :**

---

### **Agenda de la réunion du 9 décembre 2022 :**

#### **1. APPROBATION DU PV**

- 1.1. Approbation du PV du 18 novembre

#### **2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

- 2.1. Chambre wallonne
- 2.2. Chambre des matières bruxelloises
  - 2.2.1. Exposé des actions
  - 2.2.2. Composition de la chambre

#### **3. JURIDIQUE**

/

#### **4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

- 4.1. GT national « procédures disciplinaires »

#### **5. FINANCES**

/

#### **6. COMMUNICATION**

- 6.1. Présentation du bilan des campagnes des deux Chambres

#### **7. INFORMATIQUE**

/

#### **8. DIVERS**

- 8.1. Eventuelle absence de couverture de l'assurance professionnelle en cas de non-réception des attestations d'assurance décennale des entrepreneurs

- 8.2. Forfait « jetons » pour les contrôles de stage
  - 8.3. Procédure de récupération des cotisations
  - 8.4. Calendrier 2023 des réunions
- 

Vu l'absence du quorum requis pour décision lors de la réunion du 18 novembre 2022, le point 4.1. de l'ordre du jour de cette réunion fera l'objet d'une seconde délibération.

A l'entame de la séance, le Président souhaite apporter une modification au présent ordre du jour à savoir que le point 2.2.2. relatif à la composition de la Chambre des matières bruxelloises sera présenté « Pour info » et non « Pour décision ».

DECISION : le Cfg-OA valide le présent ordre du jour moyennant la modification suivante : le point 2.2.2. relatif à la composition de la Chambre des matières bruxelloises sera présenté « Pour info » et non « Pour décision ».

## **1. APPROBATION DU PV**

### 1.1. PV du 18 novembre 2022

DECISION : le PV du Cfg-OA du 18 novembre 2022 est approuvé.

## **2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

### 2.1. Chambre wallonne

- Demande de réunion avec E : inflation – augmentation des coûts de construction – Pénurie de certains matériaux.

Réunion fixée le 20 décembre 2022.

- Demande de réunion avec UVCW : Dépôt des demandes de permis d'urbanisme (circulaire) – Adaptation du CoDT – Modèles de CSC marchés publics – ....

Réunion fixée en principe le 13 décembre 2022.

- Demande de réunion avec l'UWA : taux TVA – Formation circulaire « Inondations ».
- Airplan.
- Question de la députée Mathieu au Ministre Borsus sur la qualité architecturale – Suites de la lettre ouverte.

- Réunion avec la fonctionnaire-déléguée de Liège et son équipe : 1 décembre 2022.

POUR INFO

2.2. Chambre des matières bruxelloises

2.2.1. Exposé des actions

- 19/10/2022 : réunion au cabinet de P. SMET : réunions de projet et commissions de concertation, qualité architecturale, BMA, complexité réglementaire et institutionnelle et collaboration Région – Communes.
- 09/11/2022 : chambre des matières bruxelloises en présence de l'Arib. 3 actions ont été décidées : 1. Avis de l'Arib sur la proposition formulée par l'Ordre relativement à l'institution BMA. 2. Organisation d'ateliers réunissant quelques communes et Urban.Brussels pour envisager les pistes d'une concertation et d'une simplification des procédures. 3. Demande par M à monsieur F son expertise concernant la PEB et Révolution.
- 10/11/2022 : réunion avec Urban Brussels relativement à la digitalisation. Début 2023 : quelques communes bruxelloises « pilotes » - Fin 2023 : digitalisation de toutes les demandes de Permis.
- 07/12/2022 : réunion au cabinet de P. SMET : présentation du R.R.U.

POUR INFO

2.2.2. Composition de la Chambre

La Chambre des matières bruxelloises est actuellement composée des mandataires suivants : Th. Baneton, F. Metzger, I. Baworowski, S. Mazaraki, S. Passoni et A. d'Udekem (+ Th. Wantens comme mandataire suppléant).

Il est proposé d'élargir la composition de la Chambre des matières bruxelloises à monsieur P. Daspremont, mandataire du CP du Hainaut, dont une partie de l'activité professionnelle est exercée en région de Bruxelles-Capitale.

La décision sur ce point est reportée à la séance du mois de janvier 2023.

POUR INFO

### **3. JURIDIQUE**

/

#### 4. **CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA**

##### 4.1. GT national « procédures disciplinaires »

Le groupe de travail « procédures disciplinaires » du Cfg-OA s'est attelé à rédiger des propositions d'adaptation de la procédure disciplinaire contenue dans la loi du 26 juin 1963.

Dans ce cadre, un avis avait été demandé à l'ensemble des Conseils de l'Ordre et le point avait, ensuite, été porté à l'attention du Cfg-OA. Le Cfg-OA, en sa séance du 18 novembre 2022, s'est prononcé sur 5 propositions. Un vote doit encore intervenir sur une 6<sup>ème</sup> proposition, à savoir :

*« Un membre du GT souhaite que l'on stipule explicitement dans la loi que les éléments d'une procédure disciplinaire ne doivent jamais être utilisés devant les cours et tribunaux. »*

Le service juridique émet une réserve quant à cette suggestion laquelle risque de poser problème en cas de suspension ou de radiation.

Un avis négatif est rendu. L'idée est intéressante mais ne peut être suivie juridiquement (notamment contradiction avec le respect des droits de la défense).

POUR DECISION (18/11/2022) : le quorum n'étant plus atteint, il n'y a pas eu de vote relatif à ce point qui devra donc faire l'objet d'une seconde délibération.

##### Seconde délibération

DECISION : le Cfg-OA refuse d'ajouter la proposition telle que formulée par le GT.

En cas d'accord de principe du Conseil national, le groupe de travail national s'attèlera à retranscrire en termes juridiques les modifications souhaitées dans la loi du 26 juin 1963 (pour communication ultérieure au cabinet ministériel).

#### 5. **FINANCES**

/

#### 6. **COMMUNICATION**

##### 6.1. Présentation du bilan des campagnes des deux Chambres

Des campagnes de dénonciation (des problèmes relevés dans les lettres ouvertes établies par les chambres professionnelles) ont été réalisées sur les réseaux sociaux.

Cinq capsules ont été réalisées pour la Chambre des matières bruxelloises dont les thèmes étaient les suivants : la longueur des procédures de permis d'urbanisme, les blocages procéduraux, les dérives des commissions de concertation, la surdité sournoise des politiques et une réglementation excessive et indigeste. Ces capsules ont touché 51.000 personnes grâce notamment à une stratégie de sponsoring.

En parallèle, quatre capsules ont été réalisées pour la Chambre wallonne, avec des thèmes adaptés tels que le manque de courage politique, la surdité des politiques, l'absence de digitalisation et les administrations désinvesties. Ces capsules ont touché un total de 57.000 personnes.

En région wallonnes, les internautes se sont réellement emparés du débat et ont insistés sur certains sujets tels que : l'importance du patrimoine, les spécificités architecturales, la dégradation de la qualité architecturale, le manque de compétences des politiques ..... et quelques critiques sur les architectes, etc.

Au total, 108.000 personnes ont été touchées, ce qui représente un beau succès pour cette campagne.

POUR INFO

## **7. INFORMATIQUE**

/

## **8. DIVERS**

### 8.1. Eventuelle absence de couverture de l'assurance professionnelle en cas de non-réception des attestations d'assurance décennale des entrepreneurs

Le Conseil de Liège a signalé le cas de confrères dont la couverture d'assurance aurait été modifiée et diminuée suite à la non-réception des attestations d'assurance de certains entrepreneurs.

Rappel des principes dans ce genre de cas.

Ce point est un report de la séance du Cfg-OA du 18 novembre 2022.

POUR INFO

8.2. Forfait « jetons » pour les contrôles de stage

Comparaison entre le fonctionnement avant Covid et pendant ou après Covid. Faut-il maintenir le système actuel ou revenir au système antérieur (forfait) ?

Ce point est un report de la séance du Cfg-OA du 18 novembre 2022.

DECISION : les membres du Cfg-OA décident de maintenir le système actuel de forfait pour les contrôles de stage et de reporter ce point au mois de juin 2023.

8.3. Procédure de récupération des cotisations

En principe les architectes et/ou sociétés d'architectes en retard de cotisations sont contactés chaque année avec courrier de rappel. Tous les deux ans, une procédure de recouvrement par huissier est lancée. Toutefois, durant la période Covid, il n'a pas été fait recours aux services d'un huissier.

Ces procédures ont maintenant été lancées. Il faut être juste par rapport à l'immense majorité des architectes qui paient leur cotisation.

Cependant, des limites existent : faut-il les maintenir ou les modifier ?

Ce point est un report de la séance du Cfg-OA du 18 novembre 2022.

POUR DECISION : ce point est reporté.

8.4. Calendrier 2023 des réunions

POUR INFO

**FIN DE LA REUNION : 16h40.**